



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer: personnel

Question écrite n° 11225

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des 7 000 techniciens de l'équipement. Recrutés sur la base d'un baccalauréat C, complétés par au moins deux années d'études supérieures, et suivant en outre un enseignement spécifique à l'École nationale des techniciens de l'équipement, ils sont embauchés avec une rémunération de départ de 5 200 francs pour plafonner bien souvent à 8 000 francs après quarante années de service. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour, plus généralement, revaloriser la carrière des techniciens des travaux publics de l'État.

Texte de la réponse

Reponse. - Étant donné les nouvelles qualifications exigées par la modernisation des services du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, la place et le rôle de certains corps de cette administration doivent être repensés. En ce qui concerne les techniciens des travaux publics de l'État, des réflexions sont d'ores et déjà engagées sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de leur situation.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11225

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1438